



Réf:0013/SRM-OIE/CFPR/FODER/022016

OBSERVATION INDEPENDANTE EXTERNE

Synthèse du rapport d'observation des allégations d'illégalités forestières

**dans les villages Ngwei 1, Mapoubi et Ebombe, Arrondissement de Ngwei,
Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral – Cameroun**

Février 2016

Forêts et Développement Rural

Tel: 00 237 22 00 52 48 | E-mail:forest4dev@gmail.com | B.P. 11417 Yaoundé - Cameroun

Les informations contenues dans ce rapport relèvent exclusivement de la seule responsabilité de FODER et ne peuvent en aucun cas refléter l'opinion de l'Union Européenne, du DFID ou de l'Université de Wolverhampton



Provided with the support of the EU

Fourni avec le soutien de l'EU

Projet Congo Basin VPA-FLEGT implementation : Championing Forest People's Rights and Participation (EU-CFPR)

Référence du projet : DCI – EN/2013/323 – 9206

Nature du document : Rapport de mission d'observation indépendante externe (document confidentiel)

Période : Février 2016

Date de soumission : 29/02/2016 (MINFOF)

Auteur : Forêts et Développement Rural (FODER)

www.forest4dev.org | www.anti-cor.org | www.forest4dev.org

B.P. 11417 Yaoundé – Cameroun

E-mail : foder_org@yahoo.fr

Tel : 00 237 222 00 52 48

Crédit photos : © FODER 2016

A la suite d'une dénonciation faite par la communauté du village Mapoubi, une équipe de Forêts et Développement Rural (FODER) a effectué une mission d'observation indépendante externe du 12 au 14 février 2016 pour documenter les activités d'exploitation forestière présumées illégales dans les villages Ngwei 1, Mapoubi et Ebombe.

Au terme de la descente sur les lieux d'activité d'exploitation du bois en forêt, les entretiens individuels et en groupe ainsi que la triangulation ont permis d'avoir les résultats suivants :

- Quatorze (14) souches non marquées réparties dans trois villages dont cinq (05) à Mapoubi, six (06) à Ngwei 1 et trois (03) à Ebombe ;
- Sept (07) parcs dont six avec un total d'environ 64 billes de bois d'un volume global de **1302,32m³** et un ancien parc avec des planches débitées à la tronçonneuse ont été observés dans le DFN au voisinage des villages Ngwei 1, Mapoubi et Ebombe ;



Souche d'Ekop Beli (Coordonnées X:654663; Y:424595)



Parc contenant des billes de Tali et d'Ekop Beli portant les marques de GSE et le marteau forestier du chef de poste de contrôle forestier et de chasse des coordonnées, X : 650498 ; Y : 418949.

- L'obstruction d'un cours d'eau dénommée Itanda à la suite de l'abattage de deux Ekop Beli à moins de dix mètres a été observé. Ce fait relève du non-respect des normes d'intervention en milieu forestier.



Les marques (**GSE, CVEPB0705210, 25-11-15**) portées par les billes de Tali et d'Ekop Beli dans un parc à bois (coordonnée **UTM X:650498;Y:418949**) situé dans le DFN au voisinage du village Ebombe confirment les témoignages des communautés locales selon lesquelles les différents chantiers d'exploitation forestière sont l'œuvre des Ets Grandes Scieries d'Edéa. Ces billes portaient également la marque du marteau forestier du chef de poste de contrôle forestier et chasse de Makondo. Ces marques: CVEPB (Convention de Vente aux Enchères Publics de Bois) montrent que, les Ets GSE titulaire d'une autorisation d'enlèvement des bois, et bénéficiant uniquement de bois déjà abattus, abandonnés et stockés depuis 2011 dans les anciens parcs de l'entreprise COMOCA ; enlève plutôt

des bois abattus beaucoup plus récemment. En effet, les dates marquées sur certaines billes de bois observées par la mission, démontrent que les bois ont été abattus aux mois de novembre 2015 et janvier 2016. L'entreprise "Les Ets GSE" profiterait ainsi de son AEB pour réaliser une nouvelle exploitation forestière sans autorisation dans le DFN.

Ce chantier se déroule en violation de l'article 12 alinéa 1 de la loi n° 94/01 qui dispose que : « *Les ressources génétiques du patrimoine national appartiennent à l'Etat du Cameroun. Nul ne peut les exploiter à des fins scientifiques, commerciales ou culturelles sans en avoir obtenu l'autorisation* ». Par ailleurs, l'exploitation forestière non autorisée dans le domaine forestier national est réprimée par l'article 158 de la loi n° 94/01 qui énonce qu' : « *Est puni d'une amende de 3.000.000 à 10.000.000 francs C.F.A. et d'un emprisonnement de un (1) an à trois (3) ans ou de l'une de ces peines l'auteur de l'une des infractions suivantes- l'exploitation au-delà des limites de la concession forestière et/ou du volume et de la période accordée, ...* ».

A la suite de cette mission, FODER avait recommandé au Ministre des Forêts et de la Faune (MINFOF) de commettre une mission de contrôle dans l'Arrondissement de Ngwei et plus particulièrement dans les villages Ngwei 1, Mapoubi et Ebombe afin de faire la lumière sur les activités d'exploitation forestière non autorisées dans le DFN. C'est le 01 avril 2016 que la coordination du SNOIE a été notifiée par le MINFOF d'une correspondance faisant état de ce qu'à l'issue d'une mission de vérification des agents de la BNC, la dénonciation sus-évoquée s'est avérée fondée et des bois saisis vendus aux enchères. Par ailleurs, un contentieux a été ouvert à l'encontre des Grandes Scieries d'Edéa, à l'endroit de laquelle des preuves d'abattage illégal d'arbres sont réunies, contentieux resté sans suite jusqu'à date.

